



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Martinique



LISTE DES PIÈCES POUR LA RADIATION D'UNE PERSONNE MORALE

DISSOLUTION

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ayant décidé de la dissolution anticipée et la nomination du liquidateur (enregistrés aux impôts)
- Extrait K bis de moins de 3 mois
- Exemple du journal d'annonces légales de dissolution et de nomination du liquidateur
- 1 Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité + Original
- Carte d'immatriculation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Si mandataire : pouvoir + pièce d'identité

Si liquidateur différent du gérant

- 1 copie de la pièce d'identité du liquidateur
- Attestation sur l'honneur de non condamnation

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
 - REGISSEUR des recettes du TGI de Fort-de-France :
- (Si paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

RADIATION (1 mois après la dissolution)

- 2 exemplaires du procès-verbal de clôture de liquidation
- 2 exemplaires du bilan de clôture de liquidation
- Extrait K bis de moins de 3 mois portant la mention dissolution anticipée
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales de clôture de liquidation
- Pièce d'identité + copie

CENTRE DE FORMALITE DES ENTREPRISES – REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h sauf le jeudi